
Hommage patriotique du citoyen Calvet, commis dans les bureaux du ministre de l'Intérieur, d'un discours qu'il a prononcé à l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier dans la section de Beaurepaire, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage patriotique du citoyen Calvet, commis dans les bureaux du ministre de l'Intérieur, d'un discours qu'il a prononcé à l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier dans la section de Beaurepaire, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 489-490;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36538_t2_0489_0000_24

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable, inertion au bulletin (1).
Renvoyé au comité de la guerre (2).

22

L'agent national du district de Rethel écrit que la citoyenne Maubcege, de la Neuville-les-Wassigny, ex-religieuse, dépose sur l'autel de la patrie deux mandats à elle expédiés pour le paiement de sa pension, l'un de 175 livres, l'autre de 150 livres 12 sous 3 deniers (3). Elle a déclaré qu'elle abandonnait à la Nation le total de cette pension jusqu'à la paix (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), et renvoi au comité des finances.

23

La municipalité provisoire du Havre-Marat écrit que la fête civique ordonnée dans toute la République pour la reprise de la rebelle Toulon par les armées, a été célébrée dans cette commune le 10 nivôse (6); qu'elle a fait l'inauguration des deux bustes des premiers martyrs de la révolution, Marat et Lepeletier (7). Elle a envoyé au district une once 6 gros et demi et 18 grains d'or (8), 130 marcs 4 onces demi-gros en vermeil, et 63 marcs 2 onces 7 gros 8 grains en argent; le prix des diamans est de 3,152 liv. 8 sous; le cuivre pèse 1734 livres trois quarts; et une riche moisson de guenilles sacrées (9). La voix de la philosophie et de la raison est plus forte que celle de l'imposture et du mensonge (10); l'empire des prêtres y est détruit et les droits de l'homme assurés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux.

24

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 26 nivôse. La rédaction est adoptée (11).

25

Les sans-culottes de Void (12), réunis en société populaire, demandent que la Convention décrète que les ministres d'aucun culte ne seront payés par la nation, et qu'elle assure à jamais le triomphe de la raison sur les préjugés et l'erreur. Ils annoncent que leurs cloches ont été envoyées à la Monnoie, et que les

instrumens du ci-devant culte ont été expédiés à la Convention, qui, en échange, est priée de leur envoyer le bulletin de ses travaux, et de ne pas quitter le gouvernail de l'Etat jusqu'à la paix (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), et renvoi au comité de correspondance.

26

Le citoyen J.B. Calvet, commis dans les bureaux du ministre de l'intérieur, fait hommage à la Convention du discours qu'il a prononcé à l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier, dans la section régénérée de Beaurepaire (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Discours prononcé dans le Temple de la Raison, ci-devant église de Sorbonne, 20 niv. II] (5)

Rome est libre, il suffit, nous mourons satisfaits.

Ainsi donc il était réservé au Siècle dans lequel nous vivons; d'offrir à la vénération d'un grand Peuple libre deux illustres victimes de la tyrannie.

Je n'emploierai point ici, Citoyens, les prestiges de l'éloquence, et je n'aurai point recours à des mouvemens oratoires pour attendrir votre âme sur le sort de *Marat* et *Lepelletier*, ces deux amis de la vertu, et les bienfaiteurs de l'humanité. Quand on a dans le cœur l'amour de son pays et de la liberté, on se sent naturellement disposé à s'attendrir sur la perte de ses défenseurs, sans avoir besoin d'une impulsion étrangère.

Avec quel intérêt chacun de nous ne rappelle-t-il pas à son souvenir l'incorruptible *Marat*, immolé par un monstre abreuvé d'erreur et de fanatisme! *Marat*, que nous pleurons aujourd'hui, nous a prouvé à sa mort qu'on pouvait honorablement exister sans richesses: *Marat* avait pour lui la ressource de la Philosophie qui les remplace, et celle de l'estime publique qui nous console délicieusement de leur privation. En vain la médiocrité et l'envie s'unirent pour insulter aux manes du Genevois Législateur; les bons Citoyens qui ont su apprécier ses utiles connaissances, et les services qu'il a rendus à la chose publique, diront avec moi: Il est mort vertueux. *Marat* a pendant sa vie répandu autour de lui l'esprit de lumière et de raison; il a constamment versé les consolations de la fraternité dans le sein de ses Concitoyens à qui la Révolution avait imposé de douloureux sacrifices. Ils diront avec moi, ces véritables défenseurs de *Marat*: *Marat* fut le dépositaire des mœurs vraiment républicaines; sa vive et douce éloquence a porté avec d'autant plus de force dans nos cœurs d'utiles maximes, qu'il commença toujours par les pratiquer lui-même: il a vécu, et il est descendu au tombeau vivement animé du désir de contribuer au bonheur du Peuple. C'est pour lui, c'est pour *Marat*, l'adorateur de la Liberté, que doivent couler les larmes d'une sensibilité éclairée.

(1) P.V., XXX, 8.

(2) Bⁱⁿ, 1^{er} pluv.

(3) P.V., XXX, 8.

(4) Bⁱⁿ, 1^{er} pluv.

(5) C 292, pl. 935, p. 1. Broch. in-8°. B.N., 8° Lb⁴⁰ 1717.

(1) Bⁱⁿ, 1^{er} pluv. Mention dans *Mon.*, XIX, 266; *J. Fr.*, n° 484.

(2) *J. Sablier*, n° 1089.

(3) P.V., XXX, 7.

(4) M.U., XXXVI, 47.

(5) Bⁱⁿ, 1^{er} pluv.

(6) M.U., XXXVI, 47.

(7) Cette inauguration aurait eu lieu le 20 nivôse.

(8) Bⁱⁿ, 1^{er} pluv.

(9) P.V., XXX, 7. Mention dans *Mess. Soir*, n° 521; M.U., XXXVI, 27; *Ann. patr.*, p. 1727.

(10) M.U., XXXVI, 47.

(11) P.V., XXX, 7.

(12) Meuse.

Et toi, immortel *Lepelletier*, reçois aussi le tribut de notre reconnaissance et de nos justes regrets. Qu'il est doux pour nous, de pouvoir faire en ta faveur une exception bien rare, et de te placer au rang de nos meilleurs Citoyens ! Tu as montré par ta conduite que le vrai mérite ne consiste pas dans un vain titre, enfant de l'orgueil, rentré et perdu aujourd'hui dans la nuit des songes. Tu avais pressenti que ces riches insensés, qui ne s'environneraient que de leurs aïeux, ou de leurs armoiries, ou d'imaginaires prérogatives, ne seraient un jour, aux yeux d'un Peuple éclairé et juste, que des flambeaux éteints et consumés, qui ne répandent autour de nous qu'une odeur infecte et pestilentielle.

Entraîné par un charme impérieux vers la Société, *Lepelletier*, en y apportant de rares talents et de sublimes vertus, a voulu s'y occuper de la félicité commune. Aimables et vertueuses Citoyennes, chastes gardiennes des mœurs ! vous qui faites valoir en toute occasion les droits du cœur et de la nature au profit du devoir et de la vertu, venez avec nous répandre des fleurs, et mêler vos larmes aux nôtres sur la tombe de *Marat* et *Lepelletier* : ainsi qu'à nos regrets, *Lepelletier* et *Marat* ont également droit aux vôtres. N'oubliez jamais que le soin de votre éducation a été l'objet des tendres sollicitudes et des veilles continuelles de *Lepelletier* : *Lepelletier* vous a légué en mourant un germe précieux de bonheur. Il doit être soigneusement conservé dans les fastes de la République Française, ce Plan d'Instruction nationale qui assurera dans tous les temps à *Lepelletier*, de la part de ses Concitoyens, l'admiration la plus profonde, et la reconnaissance la mieux méritée. Qui, mieux que *Marat* et *Lepelletier*, nous a montré que, malgré que les chemins de la gloire soient parsemés de peines et de travaux, lorsque la mort nous arrête au milieu d'une course brillante; le peu de jours que nous perdons est suivi d'une immortalité mille fois plus précieuse ?

Peuple Français, tu es le conquérant de ta Liberté; c'est par les grands mouvemens de ton courage que tu l'as fait renaître au sein de cette vaste République; sois-en maintenant le conservateur par ta sagesse et ton énergie : contemple le contraste de ton état passé et de ta situation à venir; reporte pour un instant tes regards sur ce que nous avons été. Nous étions une Nation sans Patrie, un Peuple sans Gouvernement; les caprices d'un homme couvert de crimes nous servaient de loix. Les Sages invoquaient la Liberté, et la Liberté était sourde à la voix des Sages. Dans ces temps de confusion, il n'y avait de régulier et de stable parmi nous que la déflagration de tous les vices, le scandale des injustices les plus révoltantes, et le mépris le plus formel des hommes et de la morale. Quelle Révolution, que celle qui a fait succéder tout-à-coup à tant de désordres l'ancien vœu de la Nature, et où l'on n'aperçoit plus que la fureur impuissante de quelques ames attachées à la bassesse de leurs passions personnelles, et incapables de s'élever à la hauteur du sentiment public ! Quel présage heureux pour nous ! la Montagne nous a donné une Constitution basée sur l'égalité, la justice et l'humanité. Peuple fidèle et généreux, mais fier et reconnaissant, proclame solennellement tes droits sacrés et ton extrême puissance : toujours la foudre à la main, annoncée à ces vils Potentats qui réunissent tous

leurs efforts pour favoriser cette lutte criminelle de la folie contre la raison, annonce leur, dis-je, qu'ils feront continuellement l'objet de ta juste et terrible vengeance, jusqu'à ce qu'ils aient reconnu que par-tout l'homme doit cesser d'être l'esclave de l'homme.

27

La société populaire de Montolieu, district de Carcassonne, département de l'Aude, fait hommage à la Convention nationale d'une adresse par laquelle les autres sociétés sont invitées à réunir leurs efforts pour assurer le service des armées et du citoyen, en semant des légumes primaires (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Montolieu, s. d.*]

LIBERTÉ, ÉGALITÉ (3)

Frères et amis,

Vos enfans, comme les nôtres, sont sur les frontières, et parmi vous, comme parmi nous, il n'est aucun individu qui ne soit décidé à partager, au besoin avec ces héros, son dernier morceau de pain. Eh bien ! frères et amis, c'est pour nous mettre tous en état de leur céder, s'il le faut, ce morceau de pain en entier, que nous vous conjurons de réunir vos efforts aux nôtres.

Nous ne prenons point l'alarme sur les subsistances; et de vaines terreurs semées par la cupidité ou l'aristocratie ne sont pas le motif de nos sollicitudes. Sans doute nous avons de quoi approvisionner les greniers de l'armée et les nôtres; mais de nouvelles trahisons ou de nouveaux revers peuvent mettre au pouvoir de nos ennemis nos magasins militaires; et dans ce cas, c'est sur nos propres besoins qu'il faudra épargner la subsistance de nos enfans. Nous avons eu le courage d'y penser et d'y pourvoir; et une grande partie du terrain destiné au report, semé de fèves et autres légumes primaires, nous aidera à attendre la récolte, et doublera nos moyens de secours.

Nous vous faisons passer un collationné des mesures que nous avons cru les plus propres à opérer ces semailles patriotiques.

Frères et amis, soyons assez fermes pour songer même aux revers qui peuvent nous frapper encore. La perspective que nous offrent les circonstances, est-elle dont si effrayante pour les vrais républicains, tandis qu'elle est terminée par l'aurore d'une liberté tranquille et inaltérable ? Vertueux habitans des campagnes, secondez les vues bienfaisantes des sociétés populaires ! que vos bras tendus vers la terre redoublent d'activité, en la couvrant de ces moissons patriotiques ! qu'ils se hâtent, qu'ils multiplient leurs efforts ! car ce sont ces bras, qui, en nourrissant la patrie, creusent véritablement le tombeau de ses oppresseurs ».

THORON (*présid.*), MANDOUX (*secrét.*).

(1) P.V., XXX, 8. Minute signée D.-V. Ramel (C 292, pl. 935, p. 2).

(2) B^{is}, 1^{er} pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 48; C. Eg., n° 521.

(3) C 292, pl. 935, p. 3. Broch. in-8°, 2 p.